

FDS PRO & ECONOMY SNOW FLUID – PREMIUM FLUIDS

Date : 5 Décembre 2018

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation: PRO & ECONOMY SNOW FLUID – PREMIUM FLUIDS

Nom du produit chimique: Aucune donnée disponible

Synonymes SNOW FLUID READY-TO-USE / RTU / SNOW FLUID CONCENTRATED / CC

Nom d'expédition: Aucun

Formule chimique: Aucune donnée disponible

Autres moyens d'identification: Aucune donnée disponible

Numéro d'index: Aucune donnée disponible

Numéro d'ID: Aucune donnée disponible

Numéro CAS: Aucune donnée disponible

Numéro d'enregistrement REACH: Aucune donnée disponible

Numéro EC: Aucune donnée disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance: Liquide utilisé pour la création de bulle artificielle à base d'eau pour les domaines du loisir et du spectacle.

Utilisation Déconseillée: Aucune donnée disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise: PREMIUM FACTORY SAS

Adresse : 1 ROUTE NEUVE, 71710 MONTCENIS - FRANCE

Téléphone: +33(0)608 630 452

Fax : +33(0)972 656 812

Mail : info@premiumfactory.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (France) +33(0)1 45 42 59 59

Autres numéros de téléphone d'urgence: +33(0)6 08 63 04 52

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD: Non applicable

Classification DPD: Aucune

Classification CLP: Aucune

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP

Mention d'avertissement: Aucune

Déclaration(s) sur les risques: Aucune

Consignes de sécurité : Aucune dans des conditions normales de fonctionnement

Eléments pour étiquette DSD / DPD

Indications de danger: CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION NON DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

Consignes de sécurité: Aucune dans des conditions normales de fonctionnement

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC NO 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	nom	Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1. 112-34-5 2. 203-961-6 3. 603-096-00-8 4. Aucune donnée disponible	<9	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Xi R36	H319 Eye Irrit. 2
1. N/A 2. N/A 3. N/A 4. Aucune donnée disponible	<9	Mixture of hydrocarbon surfactants		
1. 102-71-6 2. 203-049-8 3. Aucune donnée disponible 4. Aucune donnée disponible	<0.4	2,2',2"-nitrilotriethanol		

Identification de PBT / vPvB: Aucune donnée disponible

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général: Aucune donnée disponible

Ingestion: Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

Contact des yeux: Si ce produit entre en contact avec les yeux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.

Contact avec la peau: Si ce produit entre en contact avec la peau Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Inhalation: En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalé: Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.

Ingestion: Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.

Contact avec la peau: Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

Yeux: Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs.

Chronique: Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu: Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte incendie: Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.

Risque d'incendie/explosion: Cette préparation n'est pas considérée comme inflammable et ne contient pas de substance classée comme inflammable en concentration supérieure ou égale à 0.1%

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Moyens de protection individuelle:

Lunettes:	Gants:	Respirateur:
Lunettes résistant aux produits chimiques.	PVC de type résistant aux produits chimiques.	Filtre de type A de capacité suffisante

Eclaboussures mineures: Retirer toutes les sources d'allumage. Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.

Eclaboussures Majeures Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas Applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas Applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre NE PAS concentrer par évaporation ou évaporer les extraits jusqu'à la sécheresse car les résidus peuvent contenir des peroxydes explosifs avec un potentiel de **DETONATION**. Toute décharge électrostatique est également une source de risque. La substance provoque l'accumulation de peroxydes qui peuvent devenir dangereux dans les cas d'évaporation, de distillation ou lors de l'usage pour provoquer la concentration des peroxydes. Par exemple, il est possible que la substance se concentre autour de l'ouverture du container. Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.

Protection contre l'incendie et l'explosion Voir Section 5

Autres informations Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Incompatibilité de Stockage Les éthers de glycol peuvent former des peroxydes sous certaines conditions. En présence de bases fortes ou de sels de base forte, à une température élevée, le potentiel existe des réactions s'emballant.

Inconnu.

Matériaux d'emballage incompatibles: Pas Applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Source	Produit	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC	Notes
EU Consolidated List of Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (2-(2-Butoxyethoxy) ethanol)	10	67.5	15	101.2				
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (2-(2-butoxyéthoxy) éthanol)	10	67,5	15	101,2				

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

8.2.2. Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. Masque chimique.

Protection de la peau: Voir Protection des mains

Protection des mains: Porter des gants de protections résistant aux produits chimiques

Protection corporelle: Voir Autres Protections

Autres Protections: Tenue complète. Tablier en P.V.C.

Protection respiratoire: Type a filtre de capacité suffisante. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les risques thermiques: Aucune donnée disponible

Produit(s) recommandé(s): Pas Applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide fluide
ODEUR	Aucune
Seuil pour les odeurs	Non applicable
pH (1% solution)	Aucune donnée disponible
pH (comme fourni)	7.3-7.8
Point de congélation (°C)	-7
Point d'ébullition (°C)	100
Point éclair (°C)	>100
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune
Pression de vapeur (kPa)	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Aucune donnée disponible
Densité relative (Eau = 1)	1.03 à 20°C
hydrosolubilité	Miscible
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto inflammation (°C)	Aucune donnée disponible
Point critique (°C)	Aucune donnée disponible
Viscosité (cSt)	18 cSt@20°C
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

Limite inférieure d'explosivité (LIE) Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 7.2

10.2. Stabilité chimique Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse Voir section 7.2

10.4. Conditions à éviter Voir section 7.2

10.5. Produits incompatibles Voir section 7.2

10.6. Produits de décomposition dangereux Voir section 5.3

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pouvoir mutagène: Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible

STOT – exposition unique: Aucune donnée disponible

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL: A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS -Registre des Effets Toxiques des Produits Chimiques.

Toxicité	IRRITATION
Orale (rat) LD 50: 5660 mg/kg	Yeux (lapin): 5 mg - Sévère
Dermique (lapin) LD50 4120 mg/kg	Yeux (lapin): 20 mg/24h Modéré

Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Poisson: Aucune donnée disponible

Daphnia Magna: Aucune donnée disponible

Algae: Aucune donnée disponible

Toxicité pour les micro-organismes aquatiques: Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
SNOW FLUID	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Bas	Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Bas

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Haut (estimé)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Critère PBT et vPvB?	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage: Se référer aux réglementations en vigueur.

Options de traitement des déchets: Aucune donnée disponible

Options d'élimination par les égouts: Aucune donnée appropriée

Autres recommandations d'élimination: Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaire: Aucune

Transport par terre ADR/RID/GGVSE

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) Aucune Code de classification Aucune Étiquette de danger Aucune Dispositions particulières Aucune Quantité additionnelle limitée Aucune

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<p>ICAO/IATA Class (Subrisk): Aucune</p> <p>ERG Code Aucune</p>	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<p>Dispositions particulières Aucune</p> <p>Instructions d'emballage pour cargo uniquement Aucune</p> <p>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Aucune</p> <p>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers Aucune</p> <p>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Aucune</p> <p>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Aucune</p> <p>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Aucune</p>
--	---	--	--

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<p>Aucune</p> <p>IMDG Sous-risque: Aucune</p>	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<p>N° EMS Aucune</p> <p>Dispositions particulières Aucune</p> <p>Quantités limitées Aucune</p>

Inland waterways transport (ADNR / River Rhine)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<p>Aucune</p> <p>ADNR Label Aucune</p>	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<p>Code de classification Aucune</p> <p>Quantités Limitées Aucune</p> <p>Equipment requis Aucun</p> <p>Nombre de cône anti-feu Aucun</p>

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulations pour ingrédients

diethylene glycol monobutyl ether (CAS: 112-34-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"EU Consolidated List of Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII - Restrictions on the manufacture, placing on the market and use of certain dangerous substances, mixtures and articles", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Trade Union Confederation (ETUC) Priority List for REACH Authorisation", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances", "International Fragrance Association (IFRA) Survey: Transparency List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

Aucune donnée pour le liquide SNOW FLUID

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles

- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).

- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)

- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail

- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	603-096-00-8

Appendice VI

Irritation oculaire catégorie 2A

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 16: Autres informations

RISQUE

Codes Risque

R36

H319

PHRASES RISQUE

Irritant pour les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

ANNEXE II: Indications de danger

Xi

irritant

Autre

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

La fiche de donnée de sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Cette fiche de données de sécurité conforme aux Règlements (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008 (CLP)

Ce document est protégé par Copyright.